

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-076 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 23 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 16 mars 2023 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-068*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Laurent BOU (à Lionel MANOS), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Jean-Alex PELLETIER (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Elisabeth LAROCHE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Jean PEYSSON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Pascal BONETTI, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Gaël ALLAIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Lionel CHAPPELLAZ.

Objet : Création d'une liaison cyclable sécurisée entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu - Approbation du projet et demande de subvention dans le cadre du Fonds Mobilités Actives de l'Etat

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 6 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

VU l'axe 4.4 du Projet de Territoire ;

VU la délibération n°2021-205 du 16 décembre 2021, approuvant le schéma cyclable de la communauté de communes ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle que le schéma cyclable a été approuvé en décembre 2021 et définit des priorités d'actions pour le développement des aménagements cyclables sur le territoire. L'objectif est d'aboutir à moyen et long terme à un maillage du territoire favorisant les déplacements utilitaires et de loisirs en vélo.

Le projet d'aménagement d'une liaison entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu s'inscrit dans ce cadre et vise à apporter une qualité et une sécurité aux usages constatés sur ces itinéraires. Il vise à développer les usages quotidiens entre Bettant et le quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey en sécurisant les circulations cycles, avec une connexion au projet de piste cyclable intégrée au projet du PEM d'Ambérieu et donc à la gare. Les usages quotidiens seront également facilités entre Torcieu et Ambérieu-en-Bugey. Les usages de loisirs seront directement améliorés et sécurisés entre les quartiers urbains d'Ambérieu et la vallée de l'Albarine.

.../...

Le projet est mené en partenariat étroit avec les communes concernées : Ambérieu-en-Bugey, Bettant et Torcieu.

L'itinéraire emprunte, au départ d'Ambérieu, la rue du Triage en voie verte, puis rejoint la rue de l'Albarine à Bettant en chaussée à voie centrale banalisée, passe devant le city stade, chemine jusqu'à la rue sous le bourg en voie mixte. On rejoint la route de Torcieu via la rue de la morte île en circulation mixte limitée à 30 km/h. L'itinéraire emprunte ensuite la route de Torcieu qui est interdite à la circulation sauf riverain jusqu'à Montferrand. L'ensemble du tronçon de la sortie de Bettant à Montferrand sera aménagé en voie verte avec des haltes paysagées permettant d'accompagner l'aménagement. L'itinéraire complet est long de 8,7 km et respecte les préconisations de sécurité des aménagements prescrites par le CEREMA en fonction des volumes de trafic et limitation de vitesse.

Compte tenu de ses propriétés, le projet pourrait être éligible au Fonds Mobilités Actives mis en place par le ministère chargé des transports, au titre du 6^e appel à projets « aménagements cyclables ». Ce fonds vise à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurant dans les collectivités afin d'accélérer le déploiement de leur politique cyclable. Aussi, il est proposé au conseil communautaire de valider une demande de soutien à l'Etat.

Pour la partie des travaux de cet aménagement cyclable entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu, le budget prévisionnel et plan de financement sont les suivants :

Budget prévisionnel et plan de financement
pour la liaison cyclable entre Ambérieu et Torcieu

Dépenses €	Montant HT en Euros	Recettes €	Montant demandé
Travaux	870 036 €	Etat Fonds mobilités actives – 50 %	435 018 €
		Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	435 018 €
TOTAL	870 036 €	TOTAL	870 036 €

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et autorise le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à poursuivre les études, conventionner avec les acteurs concernés, et à signer l'ensemble des documents se rapportant au projet.
- SOLLICITE l'Etat dans le cadre du Fonds Mobilités Actives et autorise le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'obtention de cette aide.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 29 mars 2023
Publiée le 03 AVR. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

